

Bilan Formation 2019

Ce bilan 2019 affiche un effort de formation, malgré la non-atteinte de l'objectif, soit 86% de réalisation du plan.

Le montant consacré en 2019 de 4,1% est en légère augmentation.

Nous constatons tout de même des durées moyennes de formation en baisse, car près de la moitié est inférieure à 4h. Certaines formations sont en effet passées de 6h à 4h.

La catégorie « employé » reste toujours la moins formée, et c'est pourtant celle sur qui l'EFS devrait porter toute son attention en termes de formation.

Au vu des éléments énoncés, les élus FO du CSEC pourraient donner un avis favorable.

Cependant, nous vous rappelons que vous deviez mettre en place une formation pour les employés qualifiés de production, comme cela est prévu par notre convention collective. Mais à ce jour, elle n'a toujours pas débuté. Cette situation est inacceptable pour ces salariés, qui ont pour certains toute une carrière à l'EFS, sans aucune perspective d'évolution et de reconnaissance. Les salariés des plateaux techniques de préparation sont fatigués physiquement et moralement. Force est de constater que l'EFS les a bel et bien laissé tomber.

C'est donc pour cela que les élus FO du CSEC donneront un avis défavorable au plan de formation 2019.

DUER 2020

Nous notons que la Direction prend en compte les remarques et préconisations de la commission CSSCTC et fait donc ainsi évoluer les DU régionaux.

Les élus FO du CSEC voteront favorablement au DUER 2020.

PAPRIPACT 2021

FO rappelle que l'objectif d'un PAPRIPACT est d'obtenir une plus-value de prévention pour les salariés et l'entreprise.

Ce plan de prévention propose des améliorations importantes liées aux TMS, AES, action Péri-del, travailleurs de nuit et conditions de travail en collecte. Nous serons attentifs aux résultats obtenus.

Concernant le traitement des fiches RPS, l'accent doit être mis sur les améliorations de leur prise en charge et de leur analyse.

Il est à noter que le point CMR inscrit au PAPRIPACT est un sujet réglementaire et donc une obligation de l'employeur. Attention, ces points réglementaires ne doivent pas être inscrits au PAPRIPACT.

Les élus FO du CSEC voteront favorablement pour le PAPRIPACT 2021.

Bilan Social 2019

La situation sociale de l'EFS se dégrade d'année en année sans que la direction n'en mesure la gravité. Si la direction continue de se contenter de « mettre des rustines » sur des situations critiques observées dans de nombreux services, le personnel risque de quitter l'EFS.

On constate déjà qu'1 départ sur 2 est une démission. En effet, l'effectif global de l'établissement est en baisse et le turnover dans l'établissement est de plus en plus important.

Concernant la santé des salariés, nous notons une augmentation de l'absentéisme et des maladies professionnelles, signe d'une dégradation des conditions de travail.

Concernant la rémunération moyenne mensuelle des salariés, la seule légère augmentation que nous pouvons constater, est la conséquence de l'intégration des salaires des cadres dirigeants, de l'augmentation des rémunérations des IDE liée à l'intégration de la prime EPDI et de l'augmentation des salaires des médecins de prélèvements qui a été faite en fin d'année, sans aucune négociation. C'est donc une stabilité des rémunérations pour une grande partie des salariés, ceci est inacceptable.

2019 est une nouvelle fois marquée par une politique continue de recherche d'efficience. Quand l'EFS se rendra-t-il compte que la ligne rouge a été

franchie ? Les salariés sont fatigués de leurs conditions de travail qui se sont dégradées et ne peuvent plus entendre que les salaires sont bloqués.

Les élus FO du CSE se prononceront une fois de plus défavorablement sur ce bilan.